

Procès verbal des délibérations

Séance du 28 Avril 2016

L' an 2016 et le 28 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de
NOVELLI Hervé Maire

Présents : M. NOVELLI Hervé, Maire, Mmes : BRABAN Françoise, CASTERMAN Peggy, DE BECDELIEVRE Charlotte, DE CROUTTE Marie-Ange, FASILLEAU Edwige, JARDIN Frédérique, LECLERC Lydia, MM : AUBERT Michel, BOUE Bruno, DROUCHAUX Jacques, GARNIER Jean-Claude, GROLLAUD Alain, MALECOT Jean-François, MARTEGOUTTE Etienne, THIOT Philippe

Excusés : BACLE Véronique, procuration à NOVELLI Hervé
DELANNOY Alcyme arrivera avec un peu de retard.

Absents :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 16

Date de la convocation : 21/04/2016

Date d'affichage : 21/04/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Chinon
le : 29/04/2016

et publication ou notification
du : 29/04/2016

A été nommé (e) secrétaire : M. MARTEGOUTTE Etienne

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- 2016-04-01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2016
- 2016-04-02 - Décisions prises par délégation
- 2016-04-03 - Décision modificative budgétaire n°1
- 2016-04-04 - Décision de mutualisation de la cantine avec l'école privée
- 2016-04-05 - Délégation de l'accueil périscolaire et des TAP à l'association "PEP 37"
- 2016-04-06 - Vacations funéraires
- 2016-04-07 - Délibération décidant d'affermier l'exploitation du camping municipal
- 2016-04-08 - Adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion 37
- 2016-04-09 - Vente d'objets dans les boutiques Espace Richelieu et Musée
- 2016-04-10 - Tarifs des visites de l'espace Richelieu et du musée

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour : 2016-04-09 - Vente d'objets dans les boutiques Espace Richelieu et Musée et 2016-04-10 - Tarifs des visites de l'espace Richelieu et du musée, le conseil municipal accepte.

réf : 2016-04-01

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016-04-02

- DIA 2016/0003 : un bâtiment cadastré C 395 d'une superficie totale de 105 m², situé 1 place Louis XIII
- DIA 2016/0004 : un bâtiment et un terrain cadastrés AC 49 et AC 50 d'une superficie totale de 439 m², situés 1 impasse du Colonel Goulier
- DIA 2016/0005 : un terrain cadastré A 762 et A 763 d'une superficie totale de 4544 m², situé rue du Pavillon
- DIA 2016/0006 : un bâtiment et un terrain cadastrés C 24, C 4 et C 5 d'une superficie de 290 m², situés 28b rue du Chantier

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016-04-03

Dans le cadre de la programmation culturelle du kiosque, la commune avait prévu une somme de 3 000 € au budget, au compte d'imputation 6232-Fêtes et cérémonies. L'association "La teinturerie" organisera la programmation pour le compte de la commune. Par conséquent, la somme prévue initialement au compte 6232 doit être imputée au compte 6574-subvention de fonctionnement aux associations.

DM n°1 :

en fonctionnement

compte 6232	- 3 000 €
compte 6574	+ 3 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la Décision Modificative Budgétaire n°1 comme présentée en séance.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur Alcyme DELANNOY entre dans la salle et prend part aux votes qui suivent.

réf : 2016-04-04

Monsieur le Maire demande de reporter cette délibération au prochain conseil municipal. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016-04-05

L'association "PEP 37" gère, par convention, la garderie périscolaire et les temps d'accueil périscolaire dits TAP pour le site de l'école élémentaire Armand Jean du Plessis.

Une rencontre entre Madame Bénédicte Bouvet, directrice, et Madame Françoise Braban, élue, a eu lieu afin de discuter d'une nouvelle organisation du périscolaire, à savoir, supprimer les TAP du vendredi qui deviendrait garderie périscolaire.

Lors du rendez-vous, il a été proposé de déclarer à la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) la garderie du soir et les TAP afin d'obtenir une subvention de 0.50 €/heure/élève/jour, ce qui diminuerait la facture de la commune concernant le site de l'école du socle.

La cotisation demandée aujourd'hui aux familles par la commune serait facturée directement aux familles par les PEP37.

Un devis a été établi par les PEP pour prendre en compte cette déclaration à la DDCS.

Ainsi le devis présenté permettrait à la commune de réaliser une économie d'environ 10 000 € sur l'année scolaire pour une facturation qui avoisine les 33 300 € aujourd'hui.

Après en avoir discuté, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis proposé par les PEP 37, autorise Monsieur le Maire à inscrire la garderie périscolaire et les TAP à la DDCS et à signer tous les documents s'y référant.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016-04-06

La loi n° 2015-177 du 16 février 2015 relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures a réduit le nombre des opérations funéraires devant faire l'objet d'une surveillance par les forces de sécurité.

Cette nouvelle mesure de simplification administrative permet également de réduire le coût des obsèques pour les familles.

Les opérations donnant lieu à vacations sont :

- fermeture et scellement du cercueil lorsqu'il y a crémation
- fermeture et scellement du cercueil en l'absence de la famille

Le montant des vacations reste inchangé et reste à 20 € par délibération du 5 juin 2009.

Il est proposé que la surveillance soit assurée par l'un des adjoints et à défaut, par le policier municipal sous la responsabilité du maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le maire.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016-04-07

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le maire expose que, conformément à l'article L.1411-1 du CGCT, la commune vient de réaliser un appel public à candidatures pour la délégation de service public du camping municipal, par délibération du 18 mars 2016,

Monsieur le maire explique que la délégation de service public prendrait la forme de l'affermage, qu'elle envisage de déléguer sa gestion au plus tard le 1er juin 2016.

Après s'être réunie pour l'ouverture des plis, la commission d'appel d'offres a reçu le seul candidat à avoir déposé une offre afin de discuter du cahier des charges.

Le maire demande au conseil municipal de délibérer sur le choix de l'entreprise,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide le principe de déléguer l'exploitation du camping de la commune par contrat d'affermage à Mme Edwige DAVID au plus tard le 1er juin 2016

Approuve le cahier des charges présenté

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'affermage avec le délégataire.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016-04-08

Afin de renforcer son action en matière de santé au travail et permettre de répondre au mieux aux obligations des collectivités, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi du 26 janvier 1984, le centre de gestion a décidé de créer, à compter du 1er janvier 2017, un service de médecine préventive, de le mettre à la disposition des collectivités territoriales et des établissements publics du département d'Indre-et-Loire affilié ou non au centre de gestion qui en feront la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion et autorise Monsieur le maire à signer la convention avec le CDG.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016-04-09

La commune a missionné Monsieur Chanel Koehl pour réaliser des photos sur la Ville de Richelieu dans le but de créer une exposition "Regard sur Richelieu" à l'espace Richelieu.

Ces photos, appartenant à la commune, pourraient être mises en vente.

Monsieur le Maire propose de vendre le tirage photo au prix de 50 € et la photo avec encadrement au prix de 100 €.

Aussi, différents objets et livres sont déjà en vente sur les deux sites, espace Richelieu et Musée. Il convient de modifier les délibérations antérieures en prenant en compte l'inventaire à ce jour. Les tarifs existants resteraient inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de mettre en vente les objets et livres en quantité et au prix figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération. Les recettes de ces ventes sont encaissées sur la régie "Espace Richelieu-Musée".

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016-04-10

La saison culturelle a commencé et il convient de mettre à jour les délibérations antérieures prises concernant les tarifs des visites de l'espace Richelieu et du musée. Les tarifs existants resteraient inchangés et se déclinent comme suit :

Espace Richelieu :

individuel 4 € l'entrée

groupe 3.50 € l'entrée, pour les groupes de 10 personnes et plus
gratuit pour les moins de 12 ans

Musée :

individuel 3 € l'entrée

groupe 2 € l'entrée, pour les groupes de 10 personnes et plus
gratuit pour les moins de 12 ans

Visites jumelées Espace Richelieu et Musée :

individuel 6 € l'entrée

groupe 5 € l'entrée, pour les groupes de 10 personnes et plus
gratuit pour les moins de 12 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les tarifs présentés ci-dessus. Les recettes de ces entrées sont versées sur la régie "Espace Richelieu-Musée".

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Amuz'Land

Une demande de la société Amuz'Land a été reçue en mairie. Elle demande à disposer des quinconces tous les vendredis de juillet et août. Le lieu est situé en secteur sauvegardé. Monsieur Michel AUBERT est chargé de trouver un lieu plus approprié à l'activité et une décision sera prise au prochain conseil.

forum des associations

Une banderole a été proposée pour annoncer le forum des associations chaque année. Une banderole serait installée dans la grande rue et l'autre au niveau d'intermarché à Chaveignes. La date sera fixe chaque année : le 2ème samedi de septembre, sous les halles.

Festival du film chinois et voyage des collégiens en Chine

La programmation du festival du film chinois est en cours d'élaboration. Il se déroulera du 17 au 23 août. 14 films sont déjà programmés. Une participation intercommunale est envisagée. Des personnalités seront présentes telles que Claude LELOUCH ou Anouk AIMEE.

Le voyage des 10 collégiens en Chine se prépare. M. VERNA, correspondant de *La Nouvelle République* participera au voyage et Mme de BECDELIEVRE représentera Monsieur le Maire en Chine.

Remerciements de la roue tourangelle

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements de *La Roue tourangelle* au conseil municipal.

Déviatio

La déclaration d'utilité publique a été déposée. Un groupe de travail doit être constitué dans chaque commune concernée par la déviatio : à savoir, Champigny-sur-Veude, Chaveignes, Braye-sous-Faye, Pouant et Richelieu. Le groupe de travail est composé, pour chaque commune, du maire, d'un conseiller municipal et de deux propriétaires de biens fonciers non bâtis. Une délibération sera prise au prochain conseil sur la création de ce groupe de travail.

Rond-point de Chinon

Les travaux devraient commencer début juin pour une durée d'un mois environ. Les travaux sont pris en charge par le Conseil Départemental. Seule la restauration des *bains-douches* reste à la charge de la commune.

Gare de Richelieu

Monsieur le Maire précise que la commission d'appel d'offres de la communauté de communes s'est réunie ce jour pour ouvrir les plis.

Certains élus de la communauté de communes et de la commune se sont rendus sur le site de la gare pour parler d'un futur projet d'aménagement du site. Une voie sera conservée de la gare jusqu'au hangar pour rentrer la Richelaise. Un restaurant est en prévision. A long terme, le souhait est de démolir les silos pour permettre une programmation immobilière.

Marché aux truffes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un marché aux truffes aura lieu à Richelieu 1ère quinzaine de février, correspondant à la période du chapitre annuel qui aurait également lieu à Richelieu. Ces manifestations seraient sous la responsabilité de l'association de la *confrérie des truffes* avec le soutien de la commune.

Étang de pêche

Mme Frédérique JARDIN fait part du problème rencontré par l'association de pêche au niveau des herbes envahissantes dans l'étang, ce qui entraîne une diminution du nombre de pêcheurs. La commune est sensible à ce sujet et un courrier sera adressé à la fédération de pêche.

En mairie, le 29/04/2016
Le Maire



Hervé NOVELLI